

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 05618
Numéro SIREN : 447 906 165
Nom ou dénomination : HAPPENINGCO

Ce dépôt a été enregistré le 07/10/2020 sous le numéro de dépôt 80744



20200807442019

DATE DEPOT : 07/10/2020

N° DE DEPOT : 80744

N° GESTION : 2003B05618

N° SIREN : 447906165

DENOMINATION : HAPPENINGCO

ADRESSE : 264 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris

MILLESIME : 2019

(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE
DU 02 JUILLET 2020**

L'an deux mille dix-vingt,
Et le deux juillet à dix-huit heures,

Les Associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Mixte Annuelle par visioconférence, sur convocation du Président, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire

- Lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées ;
- Approbation desdits comptes et conventions, quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- Désignation du commissaire aux comptes titulaire ;

A titre extraordinaire

- Modification de la rédaction de l'article 18 des statuts
- Pouvoir en vue des formalités.

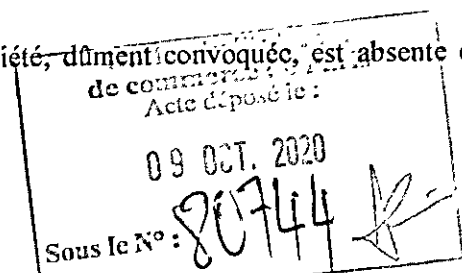
L'Assemblée est présidée par Monsieur Thierry Happe en sa qualité de Président de la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les Associés lors de leur entrée en séance. Celle-ci fait apparaître que les Associés présents ou représentés représentent 40.025 actions sur les 40.025 actions composant le capital social, et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

La société Dynexpert, Commissaire aux comptes de la Société, ~~dûment convoquée, est absente et excusée.~~

Le Président dépose devant l'assemblée :

- Copie de la lettre de convocation des associés
- Le rapport de gestion
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe arrêtés au 31 décembre 2019)
- Les rapports du commissaire aux comptes
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée



Il précise que tous les documents prescrits par les dispositions légales et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

Lecture est donnée du rapport de gestion.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, décide d'approuver les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de (141.769) euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 40.025 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les termes du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles L. 227-10 et suivants du Code de Commerce, ainsi que les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 40.025 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice d'un montant de (141.769) euros en intégralité au poste « report à nouveau » dont le solde créditeur passe ainsi de 2.651.153 euros à 2.509.384 euros.

Il est rappelé que lors des trois derniers exercices aucun dividende n'a été versé.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 40.025 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats des commissaires aux comptes titulaire (SAS Dynexpert) et suppléant (SAS Bouton et Associés) arrivent à expiration à l'issue de cette assemblée, décident de ne pas renouveler ces mandats.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 40.025 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

CINQUIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de désigner en qualité de commissaires aux comptes titulaire, pour un mandat de six années qui prendra fin à

l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer, en 2026, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Deloitte & Associés (RCS Nanterre 572 028 041)
Tour Majunga
6, place de la Pyramide, 92098 Paris La Défense Cedex

La société Deloitte & Associés a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions qui viennent de lui être confiées et n'avoir pas connaissance d'interdiction ou d'incompatibilités l'empêchant de les exercer.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 40.025 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

RESOLUTION A TITRE EXTRAORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier la rédaction de l'article 18 des statuts qui sera désormais rédigé comme :

« Article 18.COMMISSAIRES AUX COMPTES

La collectivité des associés est tenue de désigner, dans les conditions prévues à l'article 19 des présents statuts, un ou plusieurs commissaires aux comptes ayant notamment pour mission d'assurer le contrôle des comptes sociaux de la Société, dès lors qu'une telle nomination s'avère obligatoire en vertu des dispositions légales et réglementaires.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant est facultative dès lors que le commissaire aux comptes titulaire n'est pas une personne physique ou une société unipersonnelle.

En outre, la Société sera tenue de désigner un commissaire aux comptes pour trois (3) exercices si un ou plusieurs associés représentant au moins le tiers (1/3) du capital lui en font la demande.

En toute hypothèse, la nomination d'un commissaire aux comptes peut être demandée en justice par un ou plusieurs associés représentant au moins le dixième (10%) du capital social de la Société.

Si la Société ne relève d'aucun des cas de désignation obligatoire prévus par la loi, la collectivité des associés dispose toujours de la faculté de désigner, sur une base volontaire, un ou plusieurs commissaires aux comptes dans les conditions prévues à l'article 19 des présents statuts. »

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 40.025 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

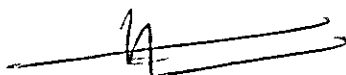
SEPTIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

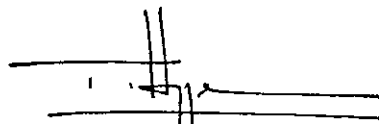
Cette résolution est adoptée à la majorité des voix, 40.025 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre, 0 voix s'étant abstenues.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures.


De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le Président et les associés, après lecture.



Groupe Les Echos
Par : Pierre Louette



Thierry Happe

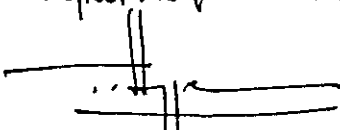


Marcus Goddard



Guillaume Pernoud

représenté par T. Happe




Julien Lévy



Sandrine Cathelat



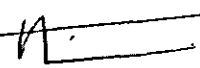
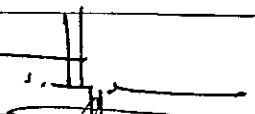
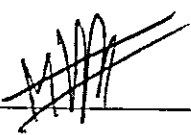



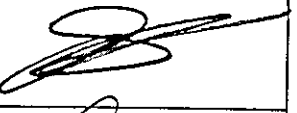
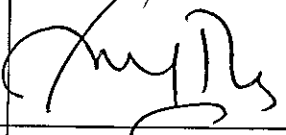
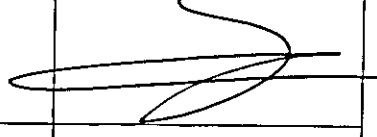
Flore Segalen



Sylvain Louradour

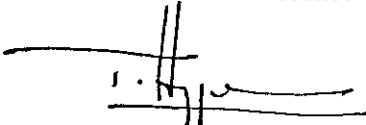
HAPPENINGCO
 Société par Actions Simplifiée au capital de 148.092,60 euros
 Siège social : 264, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 PARIS
 R.C.S. PARIS N° 447 906 165

**FEUILLE DE PRESENCE DE
 L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ANNUELLE
 DU 02 JUILLET 2020**

N°	Associé	Représenté par	Nombre d'actions	Nombre de voix	Emargement
1	Groupe Les Echos		31.868	31.868	
2	Monsieur Thierry HAPPE		4.465	4.465	
3	Monsieur Marcus GODDARD		416	416	
4	Monsieur Guillaume PERNOUD		845	845	
5	Monsieur Julien LEVY	Thierry HAPPE	400	400	
6	Madame Sandrine CATIELAT	SCATHEZUS	429	429	
7	Madame Flore SEGALEN		801	801	
8.	Monsieur Sylvain LOURADOUR		801	801	
	TOTAL		40.025	40.025	

Certifiée exacte et arrêtée la présente feuille de présence, d'où il résulte que 8 associés étaient présents ou représentés.

Le Président de séance





**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

HAPPENINGCO

Société par actions simplifiée au capital de 148 092,60 €

264 Rue du Faubourg Saint Honoré

75 008 PARIS

Siret : 447 906 165 RCS PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

A l'assemblée générale de la société HAPPENINGCO,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 23 septembre 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HAPPENINGCO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes sont arrêtés par Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

4

3. Justifications des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.





DynExpert

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

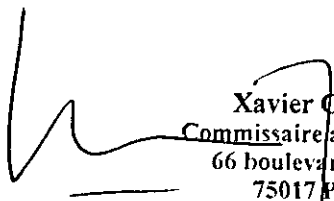
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Expert

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris, le 2 juin 2020


Xavier CICILE
Commissaire aux Comptes
66 boulevard Pereire
75017 PARIS

SAS DYNEXPERT
Le Commissaire aux Comptes
Xavier CICILE

HAPPENINGCO

Bilan actif

BILAN ACTIF	Exercice N 31/12/2019			Exercice N 31/30/06/2018
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	2 289 265	1 634 954	654 311	813 273
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
TOTAL immobilisations incorporelles	2 289 265	1 634 954	654 311	813 273
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel	3 153	1 487	1 667	0
Autres immobilisations corporelles	441 294	191 644	249 651	176 073
Immobilisations en cours	0	0	0	78 080
Avances et acomptes	0	0	0	0
TOTAL immobilisations corporelles	444 448	193 130	251 317	254 153
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	56 594	0	56 594	55 860
TOTAL Immobilisations financières	56 594	0	56 594	55 860
Total Actif Immobilisé (II)	2 790 307	1 828 084	962 222	1 123 286
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et fins	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
TOTAL Stock	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	1 540 747	169 672	1 371 075	3 043 957
Autres créances	701 001	0	701 001	753 357
Capital souscrit et appelé non versé	0	0	0	0
TOTAL Créances	2 241 748	169 672	2 072 076	3 797 314
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	1 718 792	0	1 718 792	1 526 284
TOTAL Disponibilités	1 718 792	0	1 718 792	1 526 284
Charges constatées d'avance	351 681	0	351 681	286 161
Total Actif Circulant (III)	4 312 221	169 672	4 142 549	5 609 759
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	0		0	0
Total Général (I à VI)	7 102 528	1 997 756	5 104 772	6 733 045

M. Feillet certifie
conforme

Xavier CICILE
Commissaire aux Comptes
66 boulevard Pereire
75017 PARIS

HAPPENINGCO

Bilan passif

BILAN PASSIF	Exercice N°1 31/12/2019	Exercice N°2 30/09/2018
Capital social ou individuel dont versé : 0	148 092	148 092
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	20 302	20 302
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale	14 810	14 810
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	108 650	108 650
TOTAL Réserves	123 460	123 460
Report à nouveau	2 651 153	2 425 330
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-141 769	225 824
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	2 801 239	2 943 008
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)	0	0
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	0	0
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	47 916	105 058
Emprunts et dettes financières divers dont emprunts participatifs : 0	21 863	121
TOTAL Dettes financières	69 779	105 179
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 000	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	371 248	888 014
Dettes fiscales et sociales	553 674	717 108
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	0	0
TOTAL Dettes d'exploitation	927 923	1 605 122
Produits constatés d'avance	1 305 831	2 079 736
TOTAL DETTES (IV)	2 303 533	3 790 037
Ecart de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	5 104 772	6 733 045

Xavier CICLE
Commissaire aux Comptes
66 boulevard Pereire
75017 PARIS

HAPPENINGCO

Compte de résultat

COMPTÉ DE RÉSULTAT	Exercice N 31/12/2019			Exercice N-1 30/06/2018
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	0	0	0	0
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	8 391 055	212 587	8 603 642	5 277 218
Chiffres d'affaires nets	8 391 055	212 587	8 603 642	5 277 218
Production stockée			0	0
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			140 565	4 439
Autres produits			10 572	28
Total des produits d'exploitation (I)			8 754 779	5 281 685
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (marchandises)			0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			0	0
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0
Autres achats et charges externes			5 603 653	3 423 687
Impôts, taxes et versements assimilés			54 920	33 427
Salaires et traitements			1 606 778	733 574
Charges sociales			697 296	318 178
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	999 286	589 252
		Dotations aux provisions	0	0
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	169 672	140 000
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	0	0
Autres charges			103 049	492
Total des charges d'exploitation (II)			9 234 653	5 238 610
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-479 873	43 075
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			134	5 185
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
Différences positives de change			0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des produits financiers (V)			134	5 185
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0
Intérêts et charges assimilés			528	620
Différences négatives de change			646	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
Total des charges financières (VI)			1 174	620
RÉSULTAT FINANCIER			-1 040	4 565
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			-480 913	47 640

HAPPENINGCO

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 30/06/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels (VII)	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35	608
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	545	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
Total des charges exceptionnelles (VIII)	580	608
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-580	-608
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	-339 724	-178 793
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	8 754 914	5 286 870
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	8 896 683	5 061 045
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-141 769	225 825

Xavier CICILE
 Commissaire aux Comptes
 66 boulevard Pereire
 75017 PARIS

I ACTIVITE DE LA SOCIETE ET EVENEMENT SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La société a pour activité le conseil aux entreprises.

L'Assemblée Générale a décidé en date du 31 décembre 2018 de modifier la date de clôture de l'exercice comptable au 31 décembre au lieu du 30 juin.

Cet exercice a donc une durée de 18 mois pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2014-03 du 5 Juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements n°2015-06 du 23 Novembre 2015 et n° 2017-03 du 3 Novembre 2017.

1. *Changements de méthodes*

▪ CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode n'est intervenu durant l'exercice.

▪ CHANGEMENTS DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement de méthode n'est intervenu durant l'exercice.

▪ CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode n'est intervenu durant l'exercice.

2. *Actif immobilisé*

▪ PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

- La Société applique les règles comptables affectant la comptabilisation des actifs, des amortissements et des dépréciations (CRC 2002-10 et CRC 2004-06).
- Options comptables retenues par la société.
 - o Conformément aux possibilités offertes par les textes, la société opte pour la comptabilisation en charges des frais d'acquisition d'immobilisations

corporelles, incorporelles et financières (art. 321-10.1 créé par l'art. 5-2 du règlement CRC 2004 – 06).

- o La Société opte pour la comptabilisation en charges des coûts d'emprunt attribuables à l'acquisition d'une immobilisation, conformément aux possibilités offertes par les textes (art. 321-5.1 du PCG créé par l'art. 4-6 du règlement CRC 2004-06).

▪ **IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles reflètent au mieux la consommation des avantages économiques associés. Les amortissements sont calculés suivant la durée prévisionnelle d'utilisation. Les taux les plus couramment utilisés sont les suivants :

Immobilisations	Mode	Durée	Taux
Logiciels et logiciels techniques	Linéaire	1 à 5 ans	de 20 à 100%
Agencement, aménagement, et installation	Linéaire	5 à 10 ans	de 10 à 20 %
Matériel informatique	Linéaire	3 ans	33,33%
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans	de 10 à 20 %

▪ **AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition et sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle (valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur probable de réalisation) si celle-ci est inférieure.

3. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances clients sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provisions pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles donnent lieu.

4. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont calculées conformément au règlement ANC n°2014-03 sur les passifs.

5. Engagements financiers

▪ INDEMNITE DE DEPART EN RETRAITE

En application des dispositions légales et conventionnelles en vigueur, la Société verse aux salariés qui partent en retraite une indemnité dont le montant varie en fonction de la catégorie professionnelle, du salaire de référence et de l'ancienneté.

Conformément aux possibilités qui lui sont offertes par les textes, la Société a choisi de ne pas constituer de provision au titre de ces indemnités de départ en retraite, mais de faire figurer l'engagement correspondant en engagements hors bilan.

Les calculs sont fondés sur la méthode actuarielle « Project unit credit service prorata » préconisée par les principaux standards comptables (qu'il s'agisse des normes IAS 19 ou de l'avis du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003).

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé « Defined Benefit Obligation » (DBO), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations à verser en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à la date de versement. Sont ensuite pris en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'aux dates de versement. Finalement, pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de versement est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans le calcul des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût annuel du régime, appelé « Current Service Cost » sous IAS, attribuable au coût d'une année de service additionnelle pour chacun des participants actifs est déterminé par le rapport de la valeur actuelle des prestations dues aux dates de versement sur l'ancienneté projetée aux différentes dates de versement.

Ces engagements ont été évalués sur les bases de données démographiques et salariales et du contexte économique et financier au 31/12/2019, en tenant compte d'un taux d'actualisation de 0.3 %. Ces hypothèses économiques et actuarielles ont été déterminées pour partie par l'entreprise et pour partie par le Groupe LVMH.

6. Présentation de l'annexe

Sauf mention contraire, les informations de l'annexe sont communiquées en milliers d'euros (K€).

III COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. Immobilisations

▪ VALEURS BRUTES VALEURS BRUTES

Immobilisations incorporelles (en K€)	30/06/2018	Acquisition	Cession	Transfert	2019
Logiciels	1 952	729	-392		2 289
Immobilisations incorporelles en cours					
Total	1 952	729	-392	0	2 289

Immobilisations corporelles (en K€)	30/06/2018	Acquisition	Cession	Transfert	2019
Installations techniques et matériels		3		0	3
Agencements	113	117			230
Matériel bureau & Informatique	190	67	46	0	211
En-cours	78			-78	0
Total	381	187	46	-78	444

▪ AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Immobilisations incorporelles (en K€)	30/06/2018	Dotation	Reprise	Transfert	2019
Logiciels	1 139	888	-392	0	1 635
Total	1 139	888	-392	0	1 635

Immobilisations corporelles (en K€)	30/06/2018	Dotation	Reprise	Transfert	2019
Installations techniques et matériels		1			1
Agencements	25	41			66
Matériel de bureau & Informatique	102	69	-45		125
Total	127	111	-45	0	192

▪ IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Immobilisations financières (en K€)	30/06/2018	Acquisition	Cession	Transfert	2019
Autres immobilisations financières	56	1		-	57
Total	56	1	-	-	57

2. Clients et comptes rattachés

<i>En K€</i>	2019	30/06/2018	Variations	
Créances clients Groupe		166	- 166	-100,0%
Autres créances clients	1 541	3 018	- 1 477	-48,9%
Avances et acomptes versés			-	
Total créances clients	1 541	3 184	- 1 643	-51,6%

	30/06/2018	dotation	reprise	2019
Provision pour dépréciation	140	170	140	170

Les créances clients sont à échéance à moins d'un an.

Créances représentées par des effets de commerce : néant.

3. Autres créances

<i>En K€</i>	2019	30/06/2018	Variations	
Créances fiscales et sociales	688	655	33	5,0%
Comptes courants Groupe			0	
Autres créances	13	98	-85	-86,7%
Total autres créances	701	753	- 52	-6,9%

Les créances à plus d'un an s'élèvent à 340 K€ correspondant à une créance Crédit Impôt Recherche.

4. Capitaux propres

▪ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social entièrement libéré se compose donc de 40 025 actions de 3,70 € chacune, détenus à 77% par Le Groupe Les Echos.

▪ VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>En K€</i>	30/06/2018	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Autres mouvements	2019
Capital Social	148				148
Prime d'émission	20				20
Réserve légale	15				15
Autres réserves	109				109
Report à nouveau	2 425	226			2 651
Résultat de l'exercice	226	-226		-142	-142
Total capitaux propres	2 943	0	0	-142	2 801

L'affectation du résultat 2018 est conforme à la décision de l'Assemblée Générale du 31 décembre 2018.

5. Dettes

<i>En K€</i>	2019	30/06/2018	Variations	
Emprunts auprès des Ets de crédit	48	105	- 57	-54,3%
Emprunts et dettes financiers divers	22	-	22	#DIV/0!
Total Dettes Financières	70	105	- 35	-33,3%

<i>En K€</i>	2019	30/06/2018	Variations	
Fournisseurs groupe et comptes rattachés	98	-	98	
Autres fournisseurs et comptes rattachés	-	198	- 198	-100,0%
Factures non parvenues (FNP)	273	690	- 417	-60,4%
Total Fournisseurs	371	888	- 517	-58,2%
Dettes fiscales et sociales	554	717	- 163	-22,7%
Acomptes reçus	3	-	3	
Autres dettes	-	-	-	-
Total Autres dettes d'exploitation	3	-	3	
Total dettes d'exploitation	928	1 605	- 677	-42,2%

Dettes à plus d'un an : néant.

Les dettes représentées par des effets de commerce : néant.

6. Comptes de régularisation

Les postes et les montants concernés sont les suivants :

Produits à recevoir

Clients factures à établir 399 K€

Produits constatés d'avance (exploitation)..... 1 305 K€

Charges à payer

Fournisseurs Factures non parvenues 371 K€

Fais de personnel et charges sociales 139 K€

Charges constatées d'avance (exploitation) 352 K€

IV INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Evolution du CA

<i>En K€</i>	2019	30/06/2018	Variations	
Ca France	8 391	5 193	3 198	61,6%
CA Export	213	84	129	153,6%
Total CA	8 604	5 277	3 327	63,0%

2. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

<i>en K€</i>	Courant	Exceptionnel	Cumul
Résultat avant impôt, après participation	- 481	- 1	- 482
Déductions	- 4	-	- 4
Réintégrations	63	-	63
base imposable	- 422	- 1	- 423
Déficits antérieurs utilisés			
Résultat après impôt	- 3 265	- 2	- 3 267

Le montant négatif de l'impôt est constitué par un Crédit d'Impôt Recherche pour 340 K€.

3. Engagements financiers

- Indemnité de départ en retraite

Selon les modalités de calcul précisées dans le paragraphe II.5, le montant de l'engagement de retraite au 31 décembre 2019 s'élève à 54 K€.

4. Effectif moyen

L'effectif moyen de l'exercice de 18 mois (du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2019) est de 12.


5. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant comptabilisé au compte de résultat s'élève à :

<i>En K€</i>	2019
Honoraires de certification Honoraires	13.5
Total Honoraires	13.5

6. Evènements post-clôture

Depuis Mars 2020, la société doit faire face à une forte décroissante de son activité liée à la propagation mondiale du virus Covid19.


Xavier CICHE
Commissaire aux Comptes
44 boulevard Pereire
75017 PARIS